[illegible] ... à l'Abeille ... sera [illegible] ... Nouvelle-[illegible] ... L'abonnement [illegible]

[illegible] pour la campagne ne sera [illegible] arrérages ne soient payées, et à [illegible] qui voudra suspendre son abonnement [illegible] intention par écrit, à l'éditeur [illegible] toujours avant l'expiration de [illegible]

[illegible] Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. [illegible] Avis qui seront publiés par intervalle seront [illegible] que la première insertion, c'est-à-dire [illegible] chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas fixé, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur journal sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les propriétaires de l'Abeille n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, le droit de suspendre un abonnement.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur NORTH AMERICA, capitaine Russell, partira très incessamment pour le susdit port, et les autres intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
13 janv FORSYTH, GOODWYN & Co.

Paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans et les Attakapas.—Le beau et superbe bateau à vapeur MONMOUTH, John W. Dough capitaine va, commencer à courir comme paquebot régulier entre la Nouvelle Orléans, et St. Martinville, et tous les ports intermédiaires, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à deux heures de l'après midi. S'adresser à
EASTMAN & BROTHERS.
P. S. Les dettes de l'équipage ne seront payées que quand elles seront accompagnées de l'ordre du capitaine. 5 janvier.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick Daniel Kibby, A. I capitaine Anthony, est maintenant prêt à prendre son chargement, et ira à la côte pour prendre du fret.
Pour fret ou passage s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS.
12 janv. 51 rue du Camp.

POUR BOSTON—Le LEONIDAS, capitaine Crocker, à présent en chargement, peut prendre encore 80 balles de coton et quelque fret lourd. Pour les conditions ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
10 janv 14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goélette neuve RHINE, capitaine Smith, ayant la plus grande partie de son chargement à bord partira pour le port eidessus, mercredi soir, le 18 du courant. Pour le restant du fret ou passage s'adresser à bord, en face la rue Jefferson ou à
17 jan GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

POUR N. YORK.
La goélette fine voilière ANNAWAN, capitaine Paine, a besoin de l'encombrement d'environ 200 barils, et partira sans délai. S'adresser à EASTMAN & BROTHERS.
16 janv rue de la Vieille Levée No. 30

POUR PENSACOLE—La goelette fine voilière ATLANTIC, capitaine Stevens, sera expédié pour le port ci-dessus sans délai. Pour fret, s'adresser à GRIVOT & PAIGE,
13 dec 12, rue Poydras

Pour Boston—Le brick de première classe GEORGE, fin voilier, capitaine Wise, a la plus grande partie de son chargement engagé et a commencé à prendre sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à
13 jan BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BALTIMORE.
Le brick CARROLL, cap. Mitchell, ayant les trois quarts de son chargement engagé et sera expédié sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
12 janv rue Bienville No. 14

POUR BALTIMORE.—Le brick de 1ère classe ARGO, capitaine Hutchins ayant la plus grande partie de son chargement assuré, sera expédié sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS & WILCOCKS.
12 janv No 51 rue du camp.

POUR MOBILE.
La goélette Black Hawk. fine voilière, capit. Doane, sera expédiée sous peu pour le dit port. Pour le restant du fret, s'adresser à
FORBUSH & STEBBINS,
11 jan No. 85, rue de la Commune.

POUR PENSACOLE.
La belle Goélette fine voilière EXCHANGE, cap. Sylvester, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, devant la Place Publique, ou à
GRIVOT & PAIGE,
6 janv No. 12, Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le navire JOHN SARGEANT, paquebot régulier, capitaine Van Dycke, sera expédié sous peu, pour fret ou passage s'adresser à bord devant l'Hôtel de la Monnaie ou à JAMES REED & Co.
7 janv No 35 rue Royale

POUR BOSTON—Le A 1 brick UNCAS, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ben, a besoin de 300 balles pour compléter son chargement, pour fret ou passage s'adresser à FORBUSH & STEBBINS,
7 janv 85 de la Commune.

POUR NEW-YORK.
Le A 1 brick GOUV. CODDINGTON, capitaine Bailey, ayant son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
5 janv 14, rue Bienville.

POUR LA MOBILE.
La belle goélette ORBIT, capit. Williams, sera expédiée sous peu. Pour le restant du fret ou passage, s'adresser à bord devant la place d'armes ou à FORBUSH & STEBBINS,
5 janv 85, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le navire ARCHER, capitaine Marston, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HOSKINS & WILCOCKS,
20 dec 57, rue du Camp.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick Kentucky, capitaine PAINE.
Goël. Tantivy, capitaine J. PITCHER.
Brick. ———
Les bâtiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 24, rue Poydras.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.
Le navire A I ARAB, capitaine Marschall, maintenant en chargement à la presse à coton d'en haut peut prendre 300 balles de coton. Pour fret desquelles s'adresser à
GEORGE GREEN,
11 janv No 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le A 1 navire QUEEN ADELAIDE, capitaine Barstow, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
7 janv 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Le A I navire ALBOTSFORD, capitaine Michel, ayant la plus grande partie de son chargement à bord sera expédié sous peu, pour balance du fret s'adresser à H C CAMMACK & Co,
6 janv 65 rue Gravier

POUR LIVERPOOL.—La barque WOLGA, fine voilière, Davis capitaine, a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv

POUR LIVERPOOL—Le beau brick OMEGA, Bering capitaine, a son chargement engagé. Pour fret ou passage s'adresser à R. GRONING & Co. 5 janv

POUR LE HAVRE.—Le superbe navire neuf et fin voilier Bangor, J. Dyer capitaine, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement, pour fret des quelles ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT.
27 dec 14 rue Bienville.

Pour le Havre—Le navire A1 MERCHANT, capitaine Jordan, a besoin de 350 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
24 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 KUTUSOFF, capitaine Taylor, a besoin de 250 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 dec L H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fran[çais] fin voilier JUPITER, capitaine Vanier, ayant tout son lest à bord, et partie de sa cargaison engagée, sera de suite expédié. Pour fret d'environ 300 balles de coton. S'adresser à THEODORE NICOLET & Co.
23 dec 96, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire ALFRED, capitaine Cheever, partira dans peu. S'adresser à L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A1, fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, demande 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
23 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
LEVI H. GALE,
21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à
19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE,
19 dec 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à
14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

A VENDRE—La goélette VELASCO, du port de 60 tonneaux, [illegible] porter 700 [illegible] et ne tire que peu d'eau, [illegible] presse à coton d'en haut [illegible] à
JAMES REED & Co,
[illegible] 35, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, 5 pipes [illegible] de Hollande, vin doux de Malaga en quarts, barils, huile de baleine, 15 barriques [illegible] et [illegible] qualité en débarquement.
ROBERT H WHITE,
rue Gravier, n. 34.

[illegible] KOHN, DARON & Co.

POUR GALVESTON, Baie Texas.—Le goélette FLASH, L. A. capitaine Tabrel, paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement assuré, partira sous peu, pour fret ou passage ayant de bons emménagemens s'adresser à
JAMES REED & Co.
7 janv No 35 rue Royale.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick de 1ère classe, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comète, capitaine Trost, est maintenant prêt à recevoir du chargement et sera bientôt expédié.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à HOSKINS & WILCOCKS.
12 janv 51 rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A I SEA BIRD, capitaine Maybee, sera prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
L H GALE,
13 dec 93, rue de la Commune.

Vendre. Louer ou Prêter.

A FRETER—Le brick MAGOWN, capitaine Dunning, est prêt à prendre chargement, et ira à la côte pour prendre cargaison pour un port du nord. S'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
7 janv 51, rue du Camp

A VENDRE.
LE brick TIGRESS, doublé et chevillé en cuivre, construit de chêne vert à Massachussetts, équippé de voiles, cordages et prêt à mettre en mer, port de 160 tonneaux—S'adresser à
QUARLES & Co,
6 janv No 24, rue de la Douane.

AVIS.
Maison à louer ou à vendre, située rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines No. 301. S'adresser à J. Ducourneau, vis à vis la Bourse. 6 jan—3

A LOUER—Un magasin dans la rue Chartres, convenable pour le commerce de marchandises sèches ou d'habillemens. Aussi le second étage du no 25, rue de Chartres. S'adresser au no 17 rue du Canal. 7 jan

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Rempart et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER,
7 dec 50, rue du Canal.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley, au 1er. Janvier. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
16 dec No 36 rue du Camp

A LOUER—Cette maison à trois étages maintenant occupée par M. W. Ker, située rue de l'Esplanade entre Condé et Royale. On pourra en obtenir la possession le 1er janvier 1837. S'adresser à A. RASH,
20 dec no. 75, rue de Chartres.

Avis de Banques et de Comp.

Banque de l'Etat.
Nouvelle Orléans, 18 Janvier 1837.
CETTE institution tire sur Paris et achète des Traites sur Paris et sur le Havre, Nantes, Bordeaux, et Marseilles, payables à Paris. 19 jan

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange Sterling.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur le Nord.
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

Banque de Carrollton.
CETTE Banque achète l'Echange sur la France
17 jan JOHN NICHOLSON, Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1837.
A UNE assemblée de la Direction, tenue le 16 de ce mois: Résolu qu'un avis de la part de la Compagnie de Navigation sera publié dans les gazettes demandant que des propositions soient faites par écrit jusqu'au 23 janvier courant, pour la fouille du canal Carondelet, à partir du fleuve jusqu'à la rue du Bassin, et de cette dernière rue jusqu'au Bassin Carondelet. Les dimensions du canal sont de 40 pieds français de largeur à la superficie, 30 pieds à la base et 9 pieds de profondeur, sur la perpendiculaire. Les dites propositions seront reçues au bureau de la Compagnie de Navigation jusqu'au dit jour.
Pour copie conforme.
GUSTAVE F. WEISSE, Sect.
Conformément à la résolution, adoptée dans la séance du 16 janvier, des propositions par écrit pour la fouille du Canal à partir du fleuve jusqu'au Bassin, aux dimensions fixées, seront reçues au bureau de la Compagnie de Navigation, au Bassin Carondelet.
17 janv

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs de cette institution pour l'année 1837 aura lieu à la maison de Banque, lundi le 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
RICHARD RELF.
17 janv. Caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
16 janvier 1837.
L'ELECTION de douze directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie Lundi 6 février prochain entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
18 janv. GUSTAVE F. WEISSE. Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre les incendies.
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1837.
LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de 10 pour cent sur le fonds capital de la compagnie, qui sera payé aux actionnaires ou leurs fondés de pouvoirs, dans ou après le jour de lundi, 23 du courant.
13 jan—4 L. MATTHEWS, président.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, Nlle-Orléans, 14 janvier 1837.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection de neuf directeurs pour l'année 1837, aura lieu au bureau de la compagnie, lundi, 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
16 janv WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque de la Bourse de la Nlle.-Orléans,
Le 9 janvier 1837.
CETTE institution tire des checks sur New York et Philadelphie. R. BRENAN,
10 jan Caissier

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS.
CETTE Institution achète des traites sur New York et Philadelphie. Rd. BRENNAN,
11 janv Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE.
Nlle-Orléans, 8 Janvier 1837.
LE Président et les Directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quarante pour cent sur le montant du fonds capital déjà payé; auquel ce dividende sera ajouté comme un nouveau paiement.
Les sécurités sur la portion du stock non payée, pourront être réduites proportionnellement.
Par ordre de la direction,
10 janv J. WHITEHEAD, secrétaire.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1837.
L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de six Directeurs pour cette banque, aura lieu à la Maison de Banque le Lundi 6 février prochain, entre 11 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
Par ordre de la Direction.
4 janv. J. B. PERRAULT, Caissier.

Banque de Carrollton.
LA Banque achète des traites sur l'Angleterre.
3 janv J. NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.
LA Banque achète des traites sur France.
3 janv J. NICHOLSON, caissier

Compagnie de la Banque du Gaz.
LES livres de transfert de cette institution seront fermés depuis le 29 du courant jusqu'au 2 janvier et depuis le 10 janvier jusqu'au 30 du même mois inclusivement.
28 dec J W HOUSTON, caissier.

TRAITES sur l'Angleterre—La compagnie de la Banque du Gaz achètera et vendra des Traites sur l'Angleterre.
20 dec J. W HOUSTON, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 23 décembre 1836.
LES actionnaires sont prévenus que l'élection de 6 directeurs de cette institution, aura lieu le 4me. lundi, 23e jour de janvier 1837, dans le local de la banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
23 dec—3,3pe A. BAUDOUIN, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.
LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.
Ils prattiront à l'entrée des chars de Carrollton, et arriveront à tems pour leur départ.
8 dec GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Commerce,
Nlle Orléans, 28 novembre 1836.
TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution.
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836
CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

HYDRAULIQUE—Le public est informé que l'eau peut se prendre de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.
CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton.
TRAITES sur Londres, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

ON pourra se procurer constamment au bureau, à l'allée de Banks, du charbon de terre (coke) [illegible] raison de six escalins le baril.
16 dec

Bureau de Lithographie d'Orléans.
En face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins.
OU l'on exécute avec promptitude et précision, des Plans de terrain, Circulaires, Billets d'Echange, Checks sur banques dans tous les genres.
Aussi—Cartes [illegible] commissions d'[illegible] [illegible]
28 dec—6 R. GROVES & Co.

PIMENT—[illegible] de la Jamaïque, en débarquement du brick Harriet, et à vendre par WM. G. HEWES & Co,
5 janv

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION de FRANÇOIS ADAM.—Vente par le Register des Testaments—Lundi, le vingt troisième jour du mois de Janvier, 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Adam, dans la maison occupée par le dit défunt, située au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Mareuil et Casa Calvo, le mobilier dépendant de la succession, consistant en meubles et linge de corps, fond de magasin consistant en une grande variété de fayence, verrerie, étagères et argenterie, [illegible] six cuillers et fourchettes en argent, [illegible] à soupe; trois petites cuillers à café; [illegible] blanc, &c.
Conditions de la vente: comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Aucun article ne sera livré avant que les acheteurs aient rempli les conditions de la vente.
7 janv—th

SUCCESSION du Dr Joseph Conand.—Vente par le régister des testamens;—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu sur une commission de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse Ascension, j'exposerai en vente, publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi vingtième jour de février 1837, à midi, les biens fonds et esclaves ci-après décrits, faisant partie de la succession de feu le Docteur Joseph Conand et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse survivante, dame Thérèse Conand, savoir:
1. Un terrain et maison désignés sous le no 83, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, borné au-dessus par la propriété de sieur P. Soulé, et audessous par celle de M. F. R. Avart, ledit terrain mesurant trente pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur (mesure française) et la maison ayant un étage, un entresol et chambres dans l'entresol et étant un des logemens les plus commodes de la ville et assez grand pour n'importe quelle grande famille. L'intérieur de ladite maison a été en outre entièrement reconstruit et refait l'année dernière dans le genre moderne, et elle a un toit en ardoises; lesdites réparations ont coûté près de $6000; le local et le magasin au rez de chaussée sont livrés à bail à MM. Joseph Abat et Miranda jusqu'au mois d'août prochain, à raison de $1500 par an.
2. Vingt esclaves, savoir: Robert ou Bob, mulâtre d'environ 23 ans, bon ingénieur, ayant pendant plusieurs années conduit la machine à vapeur de la sucrerie de ladite succession; Jacob, d'environ 24 ans; aussi bon ingénieur, ayant conduit la machine d'un moulin à scie pendant plusieurs années et étant en outre un excellent employé dans un moulin à scie; Isaac, de 32 ans; Levy, de 36 ans, Tom Jones, de 23 ans; Lewis Clark, de 29 ans; Dick, de 36 ans, et Holley de 30 ans; étant tous des ouvriers de moulin à scie et des scieurs; Jesse de 33 ans, cordonnier, ayant été marron; Charles, nègre créole, de 44 ans, adonné à l'ivrognerie; Marie du 44 ans: Andrew, orphelin, de 9 ans; Sophie de 39 ans; Victoire de 55 ans; Jesse (Petit) de 15 ans: Peggy de 32 ans, domestique de maison; Henriette de 14 ans; Eulalie, orpheline, de 6 ans; Mary Ann, de 20 ans, et son enfant Joshua, d'environ 3 ans.
Conditions de la vente: Les maisons et terrain payables, un tiers comptant et la balance à un et deux ans à dater du jour de la vente. Les esclaves seront vendus payables moitié comptant et moitié à un an, à dater du jour de la vente; les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale dans les actes de vente qui seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. On ne livrera possession des propriétés vendues que lorsque le comptant et les billets auront été déposés entre les mains du notaire, les billets seront tirés payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane de la Louisiane. W F C DUPLESSIS,
18 jan régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Paulin Blanque a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle aux quatre héritiers absens de la succession de feu Jean Baptiste Sylva, un homme de couleur libre, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
20 janv W F C DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Wilbor.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes, que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Peters, exécuteur testamentaire de la succession de feu George Wilbor, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
20 janv register des testamens.

Succession du Ven. Placer.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Louis Castelnau, exécuteur testamentaire de Marguerite Laforet veuve décédée de Joseph Placer, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
20 janv Régister des Testamens.

Avis Judiciaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mateo Fiol contre ses créanciers, pour un atermoiement n. 13474—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de H B Cenas, notaire public, lundi le 13 février prochain, à dix heures du matin, pour les objets mentionnés dans la pétition enregistrée ce jour: En attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
J. P. Benjamin est nommé pour la Cour pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour susdite, ce 10 janvier 1837.
11 janv THEO. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er district judiciaire—William Tibbits contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu pardevant David L. McCay, notaire public, mercredi, 1er février 1837, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et que dans le même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Les créanciers devront nommer un conseil pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable C Watts, juge de ladite cour, ce 30 décembre 1836.
31 dec—8,2pe J. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. 9193—Antonio Raphael Miranda vs. ses créanciers. Présent l'honorable Charles Maurian, juge; ordre 11 janvier 1837. La cession de biens par le pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu au bureau de Gustave Le Gardeur, notaire public, mercredi le 15 de février prochain, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable; et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne sont arrêtées. Il est de plus décrété que R. Rousseau avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.
Bureau du Greffier, 12 janvier 1837.
Par ordre de la cour,
14 jan—20s ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—José M. Zalduondo vs. ses créanciers—Attendu que José M. Zalduondo, un débiteur insolvable maintenant en prison, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, détenus en prison, et afin de jouir des bénéfices dudit acte, a présenté une pétition devant la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du pétitionnaire d'avoir à comparaître pardevant ladite cour, mardi le 31 janvier courant, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur ladite pétition et de savoir pourquoi ledit insolvable ne serait pas mis en liberté.
Témoin l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, le 11 jour de janvier A. D. 1837
12 jan—6 P. LE BLANC, député greffier.

John Gibon & co. contre H. McGreal Littlefield et Shaw contre le même.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse à moi adressé et par consentement des parties, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français, en cette ville, le mardi 24 janvier à 10 heures du matin, un grand assortiment de marchandises consistant en divers articles, madras, mouchoirs de soie, toile, pantalons, gilets et habits, malles, &c.
Conditions—comptant.
20 jan FRED. BUISSON, shérif.

EN la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et la ville de Nouvelle-Orléans—Vendredi, 18 Novembre 1836—Dans l'affaire de la demande d'interdiction de Clarissa Ball, par Erastus Ball.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée—L. T. Preston pour le demandeur; C. Roselius, curateur ad hoc dûment nommé et assermenté de Clarissa Ball, résidant dans l'Etat de New York, et les preuves produites dans cette dite affaire, établissant à la satisfaction de la cour, que la dite Clarissa Ball est en état de démence et incapable d'administrer ses biens, et en outre qu'elle a ou est état des propriétés qui doivent être gérées; il est ordonné et décrété, que la dite Clarissa Ball soit, et elle est par les présentes, interdite quant à l'administration de ses biens dans cet Etat: et il est de plus ordonné, que ce jugement d'interdiction soit publié de la manière voulue par la loi, et que les procédures légales aient lieu à l'effet de nommer un curateur pour l'administration de ses biens
Nouvelle Orléans, ce 25 Novembre 1836.
13 jan—d (signé) J. BERMUDEZ, Juge

LE soussigné partant pour France, en avril prochain, offre à vendre à l'amiable les propriétés ci-après décrites, savoir:
La Maison qu'il habite sur l'Esplanade, entre les rues Amour et St Claude, le terrain ayant face à l'Esplanade 63 pieds 11 pouces 2 lignes, sur 189 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne, et 192 pieds 10 pouces sur l'autre, la ligne du fond ayant 64 pieds. Cette résidence offre tous les agrémens et comme il serait trop long de faire le détail des bâtisses qui s'y trouvent, les personnes désirant en faire l'acquisition peuvent venir la visiter; 170 actions de la Banque de l'Union seront vendues avec la propriété, sur laquelle elles reposent.
Les Ilets et Terrains situés du faubourg Washington, faisant partie des habitations Macarty, Olivier et Lombard, savoir:
Terrain No. 9, Ilet No. 20.
Terrains Nos. 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16 et 17, Ilet 29
Ilet 32, avec maison, cuisine, écurie, remise, puit, entourage en pieux et porte cochère, le tout neuf et bien fait.
Ilet 35, sera vendu avec les mêmes bâtisses et entourages que l'Ilet no. 32, sus-mentionné.
Ilets 65 et 66, faisant face au canal projeté des Florides.
Ilets 72, 73, 87, 88, 89, 90 91 et 92.
Un Terrain rue St. Claude, entre Esplanade et Mystérieuse, ayant 31 pieds 9 pouces environ de face, sur 133 à 135 pieds de profondeur, baraquette faite et [illegible].
Un Terrain ayant 64 pieds face à la rue Louisa, 64 pieds face à la rue Piété, traversant l'Ilet en lignes parallèles.
Plus—Un bon et joli Cabriolet avec son harnais; un jeune nègre créole de 15 ans, sachant conduire une barrouche et un cabriolet, garanti des vices et maladies et une jolie paire de chevaux.
Io. Les autres esclaves, voitures, meubles et chevaux seront vendus au mois prochain. Si les susdites propriétés ne sont pas vendues à l'amiable d'ici au [illegible] prochain, elles le seront à l'encan par MM. Dominguez et Barnett, encanteurs, à l'encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
R. BALAUN, courtier.
sur l'Esplanade, entre Amour et Saint Claude,
[illegible]

[illegible] DE RUSSIE [illegible] d'arriver, à vendre [illegible]

[illegible] de Champagne [illegible]
[illegible] JULES [illegible] Co.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane.
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVÉ LE 21 MARS 1833.
[illegible]
Classe No. 7 pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 28 Janvier 1837.
75 numéros 12 numéros tirés.
CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement, chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au [illegible] et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivants seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de...	$12,000	...	est...	$12,000
1	"	4,000		"	4,000
1	"	3,000		"	3,000
1	"	2,000		"	2,000
1	"	1,170		"	1,170
10	"	1,000		"	10,000
10	"	600		"	6,000
10	"	500		"	5,000
15	"	300		"	4,500
170	"	120		"	22,800
126	"	80		"	10,080
126	"	40		"	5,040
126	"	20		"	2,520
3780	"	10		"	37,800
23385	"	5		"	117,180

27814 PRIX, montant à $243,090

Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No 37, à l'Arcade de Banks; au No 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
20 janv—6m A. K. MEAD Directeur.

Avis de Sociétés.

LA société de commerce qui existait entre les soussignés, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. Le sieur Jn. Bte Toussaint reste le seul chargé de la liquidation des affaires de la maison.
J B TOUSSAINT,
6 jan CR DOUMENGE.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de Reinecke, Delery & co. Ils tiennent leur magasin rue de Chartres no 179.
G W REINECKE,
P DELERY,
3 jan F L REINECKE.

MOUSSELINE SUISSE—1 caisse brodées, à vendre par J. VATINEL,
19 janv 21, rue Conti.

PIQUES ANGLAIS—Une caisse à vendre par J. VATINEL,
19 jan 21, rue Conti.

BOUTEILLES A VIN.—25 paniers à vendre par COIT & Co,
19 janv. No. 20 rue de la Douane.

CUCULLU LAPEYRE & Co.—Offrent à vendre, 400 sacs Café de la Havane, 80 caisses sucre blanc de la Havane; 600 milliers Cigares de première qualité; Confitures, en caisses et en barils; barils Amandes en coquilles. 19 janv—5

6 Caisses Chapeaux de Paille, à vendre par J. DE BROT,
19 janv 40, Vieille Levée.

SUCRE—50 caisses Sucre blanc de la Havane, de bonne qualité, en débarquement et à vendre par QUARLES & Co,
19 jan 24, rue de la Douane.

MAIS—Une quantité de Maïs en sacs, en débarquement et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
19 jan 12, rue Poydras.

DRAYS & BROUETTES—En débarquement du navire Edward Bonaffé, et à vendre par JAMES REED & Co,
19 jan 35, rue Royale.

CIGARRES—250 milles Cigarres de la Havane à vendre par ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

TABAC dit Honey Dew—25 demi caisses, 200 boîtes do. à vendre par
ROBT H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

BEURRE de Goshen—25 barillets Beurre de Goshen; 75 caisses Fromage, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

A VENDRE par le soussigné, 200 paniers Vin de Champagne, Heidsieck & Co, premier cru, marque Couronne, Etoile, Croissant, &c.
100 paniers Vin Bourgogne, grand mousseux;
200 caisses Vin Bourgogne, Volnay, Pomard et Chambertin;
100 caisses Vin Bordeaux, St. Julien et Saint Estèphe;
100 caisses Liqueurs assorties, inscriptions anglaises;
34 caisses Absinthe Cauvet;
12 malles Parfumeries; Crême de Perse; Savons d'Odeurs; Eau de Cologne et de Lavande.
J. VATINEL,
19 janv 21, rue Conti.

VINS, LIQUEURS &c.—Le soussigné a en magasin et offre à vendre: 3 pipes, 14 demi et 2 quarts de barriques madère,
2 pipes, 19 demi et 20 quarts de barriques Madère de Sicile,
5 ponçons vieux whiskey d'Irlande,
1 barrique vin d'Oporto; genièvre de Hollande et eau-de-vie française, d'importation directe et ayant droit au drawback,
Vin de Champagne en paniers,
Tabac à chiquer, Huile de lin en cruches, de fabrique allemande,
Teinture en barriques,
Tabac de Cuba en balles, &c.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 janv rue Bienville No. 45.

A VENDRE par le soussigné—Paniers de toutes espèces, emballées, en caisses de différentes grandeurs, convenables aux acheteurs, garanties pour exportation, à des prix très modiques. Aussi biscuits au beurre, à l'eau, et pour pilotes.
Aussi, Biscuits de soda, faits de jour en jour.
R. T. NICOLLS.
Encoignure des rues du Camp et Natchez.
18 janv.

CHAPEAUX A LA MODE—Reçu dernièrement par le paquebot [illegible] quelques caisses de chapeaux noirs de castor, et de castor satiné, des dernières modes; aussi, de superbes chapeaux blancs de castor et de loutre, No 23, rue des Magasins, contigu à l'encoignure de la rue du Commerce.
4 janv BRUSH & THACKER.

RECU par l'Arpentor venant de Bordeaux, à vendre par le soussigné, à son magasin no 145, rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse:
80 barriques vin rouge,
250 caisses St. Estèphe, St Julien et Château Margaux,
30 tierçons vin blanc de Grave,
30 tierçons vinaigre blanc,
4 demi tierçons eau de vie fine champagne, 12 quarts; 28 paniers vin champagne.
Jn. LAVENUE,
3 jan—15,12j no 148 rue de Chartres

LE soussigné ayant l'intention de se retirer du commerce, offre à vendre tout son fonds de magasin consistant en bijouterie, montres, pendules, lampes astrales, à suspension, &c.; articles argentés et vernis en noir; le tout composant un magnifique assortiment des articles les plus nouveaux dans son genre, les ayant achetés lui même en Europe; et comme il n'a épargné ni soins ni dépense pour rendre son assortiment aussi complet que possible, il se flatte que dans tous les Etats-Unis on ne pourra trouver aucun qui le surpasse. Le tout pourra être acheté à l'amiable d'ici au 10 d'Avril; dans le cas qu'il n'en a pas disposé, dans cet intervalle, il l'offrira alors en vente publique à l'encan
Il offre aussi à louer à bail le magasin avec ses étagères, ensemble avec la maison bourgeoise, No. 75 rue de Chartres, occupée à présent par le soussigné. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
ANTHONY RASCH,
No. 75, rue de Chartres
N B—Dans le même local se trouve un atelier de bijouterie, contenant tous les outils nécessaires pour vingt ouvriers. 10 jan

NOUVEAU MAGASIN DE MAIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
300 Boisseaux de Maïs, net, en grain, à vendre par les soussignés, par boisseaux livrés ou par quantité plus considérables. Ce maïs a été grêlé par une machine à leur magasin. Ils ont toujours à vendre, Foin, Avoine et autres grains pour chevaux.
RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne.

UN NOUVEL ENTREPOT.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
POUR emmagasinage de bois de constructions et autres articles occupant beaucoup de place, vient d'être ouvert par les soussignés, à des prix raisonnables.
Ils ouvriront sous peu un grand hangard pour recevoir du foin, fayence, &c. RD. PEARSE & Co,
10 janv rue Baronne, près de la rue Julie

NOUVEAU DEPOT DE BOIS.
Rue Baronne, près de la rue Julie.
LES soussignés sont prêts à exécuter et livrer des ordres de familles ou d'hôtels pour bois de frêne, chêne et autres bois de chauffage du Lac, aux prix courants, et le public peut se fier à recevoir de leur dépôt la vraie mesure de corde, comme ils ont construit des carrés exprès pour cela.
Ils espèrent par la modicité de leurs prix et l'attention qu'ils porteront à leurs affaires mériter la confiance du public. RD. PEARSE & Co,
rue Baronne, près de la rue Julie.
Ils ont à présent à Greenville, environ 200 cordes d'excellent bois pour chauffage.
Aussi—300 cordes de bois dure du Lac, et une certaine quantité de bois de pin, qui arriveront sous peu au bassin du Canal d'en haut. 10 janv

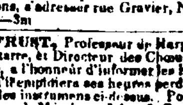

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauta à San Carlo Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp
8 nov—3m

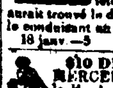

IL a disparu, samedi, 14 du courant entre 8 et 9 heures, du matin devant la porte, de la maison No. 8, rue St. Louis, un petit CHEVAL blanc, crin coupé sur le cou et non sur le devant de la tête, avec selle et bride. La personne qui aurait trouvé le dit cheval, recevra une récompense en le conduisant au No. 8 ci dessus mentionné.
18 janv.—5 GUTH.

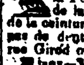

$10 DE RECOMPENSE—La négresse MERCELITE, partie de chez le soussigné (à la Fonderie de la Nlle. Orléans) depuis le jour de la Noël. Elle est de taille moyenne, [illegible] de la ceinture, grande bouche, grosses lèvres, [illegible] pas de dents devant; elle a été vue souvent dans la rue Girod ou au Vieux Bassin.
[illegible] janv—3t TH. VAURIGAUD.

RECU par les soussignés, par le brick Neptune de Malaga et à vendre:
30 tierçons vin sec de Malaga,
80 do vin doux do
240 barils do do
[illegible] caisses raisins secs de Malaga,
[illegible] demi caisses do do
[illegible] quarts de caisses do do
251 balles amandes en coque
300 petiches huile d'olives
100 caisses amandes.
[illegible] jan—15 A M. MIRANDA & Co

Ventes à l'Encan.

PAR ISAAC T. PRESTON.
IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, mercredi, 25 janvier 1837, à midi [illegible] décrits:
[illegible] Lots de Terre
avantageusement situés, compris dans la propriété divisée en deux Ilets, vendus l'année dernière à une société par Mr. D. F. Burthe, qui y a fixé sa résidence pendant plusieurs années. Les dimensions et la situation desdits lots sont mises en évidence sur un plan qui sera exposé à l'Arcade, jusqu'au jour de la vente. Ces 43 Lots formeront autant de ventes distinctes et les billets relatifs au payement de chacun d'eux seront tirés séparément. Il est dû sur chaque lot, une somme qui varie de $4000 à $3500, payable en dix termes annuels, par sommes égales, savoir: sur le lot No. 1, $3900; sur le lot No. 9, $3900; sur le lot No. 20, $3800; sur le lot No. 21, $4000; sur chacun des lots, Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 22, 23, 24, 25, 26, 27 [illegible] et sur chacun des lots Nos. 10, 11, 12, 13 [illegible] 15, 16, 17, 18, 19, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46 47 et 48, $3500; desdits, seront donnés le jour de la vente. Le payement de la première année, affecté d'un intérêt de 5 pour cent, est à l'échéance du 13 mai 1837, et tous les payemens postérieurs, qui ne supportent que 5 pour cent d'intérêt annuel, devront échoir chaque année à la même époque jusqu'au 13 mai 1846, jour de l'échéance du dernier.
Les acheteurs auront l'avantage de prendre ces payemens à leur charge, sans avoir l'embarras de faire des billets et de présenter des endosseurs. Pour la balance des prix de vente, si les lots rapportent plus que la somme dont ils sont grevés, selon ce qui vient d'être dit, il sera donné, sans intérêt, un crédit de 1, 2, 3, et 4 ans, à partir du 13 mai prochain 1837, sur billets endossés au gré des vendeurs, pour des sommes à leur convenance et avec sécurité d'hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente doivent être passés aux frais des acquéreurs pardevant Jules Mossy, et David L M'Kay notaires publics.
Le public peut tenir pour certain que cette vente aura lieu au jour indiqué et sans réserve; les six propriétaires du bien en question s'étant engagés entr'eux par une obligation écrite à n'opposer aucune réserve aux ventes des 43 lots entiers à quelque prix qu'ils aient été vendus.
De nouvelles banquettes sont maintenant en construction (et seront terminées immédiatement) tout autour des deux Ilets; elles seront bordées de 4 pieds de solide pavé et recouvertes en briques du lac de la meilleure espèce. Il est tout à fait superflu d'appeler sur cette vente l'attention de ceux qui désirent avoir en leur possession des emplacements choisis et de tout point convenables à la construction d'élégantes et commodes habitations; en effet, dans aucune partie de la ville on ne saurait trouver une propriété présentant un ensemble aussi avantageux et aussi étendu, que celle offerte ici au public puisqu'elle est située entre la rue du Camp et celle des Magasins, à peu de distance du fleuve et du marché Ste. Marie et des presses à coton. Elle fait face à la rue Delor, à la tête de laquelle se rangera bientôt la ligne des plus gros navires; elle borde le canal neuf, la superbe promenade du Cercle de Tivoli, et se trouve à une distance commode des plus grands établissements commerciaux, Hôtels et Banques du faubourg Ste. Marie, et plus tard de la nouvelle halle qui bientôt sera érigé près de là dans la rue Poydras. Les personnes qui désirent acquérir une partie quelconque de cette belle propriété, situé dans la portion de la 2me municipalité qui prend de si rapides accroissements, trouveront difficilement, après celle ci, une autre occasion de satisfaire leurs désirs à des termes aussi favorables.
Dimensions et description des Lots, savoir:
Vingt Lots situés dans l'Ilet, borné à l'Est par la rue des Magasins, au Sud par la rue Poyferré, à l'Ouest par la rue du Camp, et au Nord par celle Delor.
No. 1, formant l'encoignure des rues Delor et des Magasins, mesure 28 pieds de face sur la rue des Magasins, et la même façade dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, et face à la rue Delor.
Sur ce lot et les autres lots qui lui sont contigus, se trouvent un grand nombre de beaux arbres, et une quantité d'arbres fruitiers et de plantes.
No. 2, fait face à la rue des Magasins, et a les mêmes dimensions que le No. 1.
Le No. 3 touche au no. 2, et a les mêmes dimensions.
Le No. 4, touche au no. 3, et a les mêmes dimensions.
Le No. 5, touche au no. 4, et a les mêmes dimensions.
Le No. 6, touche au no. 5, mesure 27 pieds de face sur la rue des Magasins, et la même façade dans le fond, sur 120 pieds de profondeur.
Sur ce lot et sur une partie du no. 5, se trouve une bâtisse en briques, servant de magasin; chaque lot aura droit à une partie de la bâtisse qui se trouve dessus.
Le No. 7, touche au no. 6, et a les mêmes dimensions.
Le No. 8, touche au no. 7, et a les mêmes dimensions.
Le No. 9, forme l'encoignure des rues des Magasins et Poyferré, mesurant 27 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la rue des Magasins, même façade dans le fond; sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Poyferré.
Le No. 10, mesure 25 pieds de face à la rue Poyferré, même façade dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds, 4 pouces et 1 ligne.
Le No. 11, touche au no. 10, et a les mêmes dimensions.
Le No. 12, touche au no. 11, et a les mêmes dimensions.
Le No. 13, touche au no. 12, mesure 27 pieds de face sur la rue Poyferré, même façade dans le fond, sur une profondeur de 123 pieds, 8 pouces et 3 lignes.
Le No. 14, forme l'encoignure des rues du Camp et Poyferré, mesure 31 pieds de face à la rue du Camp même façade dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, et face à la rue Poyferré.
Le No. 15, touche au no. 14, et face à la rue du Camp, et a les mêmes dimensions que le no. 14.
Le No. 16, touche au no. 15, et a les mêmes dimensions.
Le No. 17, touche au no. 16; mesure 30 pieds, 8 pouces et 2 lignes sur la rue du Camp, même façade dans le fond, sur 120 pieds de profondeur.
Le No. 18, mesure 25 pieds de face à la rue Delor, même façade dans le fond, sur 124 pieds, 4 pouces et 1 ligne de profondeur.
Le No. 19, fait face à la rue Delor, touche au no. 18, et a les mêmes dimensions.
Le No. 20, touche au no. 19, et a les mêmes dimensions.
Vingt-huit Terrains, situés dans l'Ilet, borné par la rue des Magasins à l'Est, par la rue Duplantier au Sud, la rue du Camp à l'Ouest, et la rue Poyferré au Nord.
Le No. 21, forme l'encoignure des rues Magasins et Poyferré; mesure 27 pieds, 4 pouces, et 3 lignes de face à la rue des magasins, même façade dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds à la rue Poyferré, et face à ladite rue.
Le No. 22, touche au no. 21; mesure 27 pieds de face sur la rue des Magasins, même façade dans le fond, sur 120 pieds de profondeur.
Le No. 23, touche au no. 22, et a les mêmes dimensions.
Le No. 24, touche au no. 23, et a les mêmes dimensions.
Le No. 25, touche au no. 24, et a les mêmes dimensions.
Le No. 26, touche au no. 25, mesure 26 pieds de face à la rue des Magasins, même façade dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds
Le No. 27, touche au no. 26, et a les mêmes dimensions.
Le No. 28, touche au no. 27, et a les mêmes dimensions.
Le No. 29, touche au no. 28, et a les mêmes dimensions.
Le No. 30, forme l'encoignure des rues Magasins et Duplantier, mesure 26 pieds de face à la rue des Magasins, même façade dans le fond, sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Duplantier.
Le No. 31, mesure 25 pieds, 6 pouces sur la rue Duplantier, même façade dans le fond, sur une profondeur de 123 pieds, 7 pouces et 4 lignes.
Le No. 32, fait face à la rue Duplantier, touche au no. 31, et a les mêmes dimensions.
Le No. 33, touche au no 32, et a les mêmes dimensions.
Le No. 34, touche au No. 33, et a les mêmes dimensions.
Le No. 35, forme l'encoignure des rues du Camp et Duplantier; mesure 26 pieds de face à la rue du Camp, même façade dans le fond, sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Duplantier. De la façade de ce terrain, y compris ceux de la rue du Camp, on jouit de la vue, non seulement de la rue du Camp à la rue du Canal, mais aussi de la rue du Camp en montant aux rues Calliope et Prytanée, y compris les places publiques sur la rue Calliope.
Le No. 36, fait face à la rue du Camp, touche au no. 35, et a les mêmes dimensions
Le No. 37, touche au no. 36 et a les mêmes dimensions.
Le No. 38, touche au no. 37, et a les mêmes dimensions.
Le No. 39, touche au no. 38, et a les mêmes dimensions.
Le No. 40, touche au no. 39, mesure 27 pieds de face à la rue du Camp, même façade dans le fond, sur 120 pieds de profondeur.
Le No. 41, touche au no. 40, et a les mêmes dimensions.
Le No. 42, touche au no. 41, et a les mêmes dimensions.
Le No. 43, touche au no. 42, et a les mêmes dimensions.
Le No. 44, forme l'encoignure des rues Poyferré et du Camp, mesure 27 pieds, 4 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur et façade de 120 pieds sur la rue Poyferré.
Le No. 45, mesure 15 pieds, 6 pouces à la rue Poyferré, même façade dans le fond, sur une profondeur de 133 pieds, 7 pouces et 4 lignes.
Le No. 46 fait face à la rue Poyferré, touche au no. 45, et a les mêmes dimensions.
Le No. 47, touche au no. 46, et a les mêmes dimensions.
Le No. 48, touche au no 47, et a les mêmes dimensions.
2o—31 TERRAINS, la plus grande partie faisant face à la rue Girod, dans le voisinage du Bassin du nouveau canal, du côté d'en bas, et au nouveau marché que la seconde municipalité doit faire bâtir sur la rue Poydras, du côté d'en bas, et touchant à la partie commerciale du faubourg Ste. Marie.
Les sommes suivantes sont dues sur ces terrains, pour lesquelles les acheteurs auront l'avantage de se mettre au lieu et place des vendeurs, et pour la balance des payements on accordera un crédit de 1, 2 et 3 ans du jour de la vente, le tout sans intérêt.
Ces terrains appartiennent à quatre personnes, disposées à clore une société; conséquemment la vente sera sans réserve, les vendeurs ayant pris un engagement par écrit à cet effet, afin que le public soit assuré que la vente sera définitive.
Un plan des dits terrains sera exposé à la Bourse de l'Arcade jusqu'au jour de la vente.
Descriptions et dimensions des 31 Terrains, savoir:
Cinq Terrains situés dans l'Ilet no. 1, bornés par la rue du Cirque à l'Est, par la rue Girod au Sud, la rue St. Jean à l'Ouest, et la rue Hévia au Nord. Sur ces cinq terrains, les acheteurs devront assurer le payement de $1100; sur chaque terrain, divisé en trois termes égaux de $366 66 2/3 chaque, le premier terme devant échoir le 26 mars 1837; le second le 26 mars 1838, et le troisième le 26 mars 1839.
Le No. 2, mesure 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Girod, même façade dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds.
Le No. 4, fait face à la rue Girod, touche au no. 3, et a les mêmes dimensions.
Le No. 5, touche au no. 4, et a les mêmes dimensions.
Le No. 10 mesure 26 pieds, 2 pouces et 3 lignes à la rue St. Jean, même façade dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds, 8 pouces et [illegible] côté, et 126 pieds, 8 pouces et [illegible]
Le No. 11 touche au no. 10, [illegible] 5 lignes dans le fond, sur une profondeur [illegible] pouces et 6 lignes à toucher au No. [illegible] 8 pouces et 4 lignes de l'autre côté.
Six lots situés dans l'Ilet No. 2, bornés à l'Est par la rue St. Jean, au Sud par la rue Girod, à l'Ouest par la rue St. Pierre, et au Nord par la rue Hévia; [illegible] 6 terrains les acheteurs auront aussi à assurer le paiement de $1000 sur chaque terrain, en billets de $333 33 1-3 chaque, payables aux termes sus énoncés.
Le No. 15 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, même façade dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds.
Le No. 16 fait face à la rue Girod, touche au No. 15, et a les mêmes dimensions.
Le No. 17 touche au No. 16, et a les mêmes dimensions.
Le No. 18 touche au No. 17, et a les mêmes dimensions.
Le No. 19 touche au No. 18, et a les mêmes dimensions.
Le No. 20 touche au No. 19, et a les mêmes dimensions.
4 Lots situés dans l'Ilet No. 3, borné à l'Est par la rue St. Pierre, au Sud par la rue Girod, à l'Ouest par la rue St. Paul, et au Nord par la rue Hévia; sur ces 4 terrains les acheteurs devront assurer le paiement de 800 piastres 33 3 9 sur chaque terrain, un tiers payable le 26 mars 1837, un tiers le 26 mars 1838, et un tiers le 26 mars 1839.
No. 30 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, même façade dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds.
Le No. 31 fait face à la rue Girod, touche au No. 30, et a les mêmes dimensions.
Le No. 36 touche au No. 31, et a les mêmes dimensions.
Le No. 37 mesure 29 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur la rue St. Pierre, et 42 pieds, 3 pouces et 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 125 pieds, 3 pouces et 3 lignes d'un côté, et 126 pieds, 3 pouces et 3 lignes de l'autre côté.
5 Terrains situés dans l'Ilet No. 4, borné à l'Est par la rue St. Jean, au Nord par la rue Girod, à l'Ouest par la rue St. Pierre, et au Sud par la continuation de la rue Julia et du bassin du nouveau canal. Sur ces cinq terrains les acheteurs auront à garantir le paiement de 750 piastres sur chaque terrain, 250 piastres payables le 26 mars 1837, 250 piastres le 26 mars 1838, et 250 piastres le 26 mars 1839.
Le No. 43 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, même façade dans le fond, sur une profondeur de 110 pieds.
Le No. 44 fait face à la rue Girod, touche au No. 43, et a les mêmes dimensions.
Le No. 45 touche au No. 44, et a les mêmes dimensions.
Le No. 46 touche au No. 45, et forme l'encoignure des rues Girod et St. Pierre, et a les mêmes dimensions.
Le No. 61 mesure 28 pieds de face à la rue St. Pierre, même façade dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds, 7 pouces et 6 lignes, sur un côté, et 130 pieds, 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté.
Onze terrains situés dans l'Ilet No. 5, bornés à l'Est par la rue St. Pierre, au Nord par la rue Girod, à l'Ouest par la rue St. Paul, et au Sud par la continuation de la rue Julia et au bassin du nouveau canal. Sur ces 11 lots, les acheteurs auront à garantir le paiement de 666 piastres 66 6-9 sur chaque terrain; 222 piastres 22 2-9 payables le 26 mars 1837, 222 piastres 22 2 9 le 26 mars 1838, et 222 piastres 22 2 9 le 26 mars 1839.
Le no 47 forme l'encoignure nord est des rues Girod et St. Pierre, mesure 28 pieds 6 pouces et 4 lignes à la rue Girod et 23 pieds 9 pouces et 5 lignes dans le fond sur une profondeur de 110 pieds sur la rue St Pierre.
Le no 48 touche au no 47 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, même façade dans le fond sur 110 pieds de profondeur.
Le no 49 touche au no 48 et a les mêmes dimensions.
Le no 50 touche au no 49 et a les mêmes dimensions.
Le lot no 51 touche au no 50 et a les mêmes dimensions.
Le no 52 touche au no 51 et a les mêmes dimensions
Le no 53 touche au no 52 et a les mêmes dimensions.
Le no 54 touche au no 53 et a les mêmes dimensions
Le no 57 mesure 23 pieds de face à la rue St Pierre même façade dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur le côté de la rue Girod, et 128 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne opposée.
Le no 58 mesure 28 pieds de face à la rue St. Pierre, même façade dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté du Bassin et 130 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté.
Le no 59 mesure 65 pieds 5 pouces et deux lignes en face de la rue St. Pierre et 19 pieds 9 pouces et 4 lignes dans le fond sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces et 7 lignes sur une ligne oblique du côté du nouveau Bassin, et 188 pieds 7 pouces et 1 ligne de l'autre côté.
3o. Terrains de grande valeur, situés dans l'Ilet borné à l'est par la rue de la Nouvelle Levée, au sud par la rue Lacourse, à l'ouest par la rue Tchoupitoulas et au côté nord par la continuation de la rue Robin. Ces terrains se trouvent placés dans le fond immédiatement après la belle propriété sur la batture appartenant à MM. G W [illegible] & co. Lambeth et Thompson et autres; ils sont situés près de la presse à coton d'Orléans et entre la nouvelle presse à coton de MM. Hagan, Nevis & co, et des magasins à tabac de M Millaudon, et en partie derrière la bâtisse, sur laquelle M. Stephen Henderson est en moment de faire bâtir une presse à coton.
Le no 5 mesure 39 pieds de face à la continuation de la rue Robin sur une profondeur du côté de la Levée, de 69 pieds 10 pouces et de l'autre côté de 48 pieds 6 pouces et dans le fond sur une ligne angulaire de 42 pieds et 7 pouces.
Le no 6 est d'une forme triangulaire, mesure 68 pieds de face à la continuation de la rue Robin sur une profondeur de 48 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du no. 5, et sur l'autre côté du triangle, mesure 97 pieds 10 pouces. Les avantages que possèdent ces terrains sur les propriétés du fond dont ils sont furnit le rez-de-chaussée [illegible]
Le plan sera exposé à l'Arcade jusqu'au jour de la vente.
Conditions de la vente. Pour ces deux terrains 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque. 19 jan—6

PAR DUTILLET & DELERY.
SAMEDI, 28 de Janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, par ordre des héritiers d'Hilaire St Amand,
5 lots de terre situés dans la paroisse St Bernard à 5 milles de la Nouvelle Orléans, mesurant comme suit.
Lot No. 1 mesure 120 pieds, 7 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 10 pouces de profondeur, où il a encore 177 pieds 10 pouces de large, et se prolonge avec cette même largeur jusqu'à la distance de 80 arpents.
Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur.
Le lot No 3, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpents.
Le lot No 4, contigu au précédent, mesure 1 arpent 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur.
Le lot No 5, contigu au précédent, mesure 1 arpent, 1 pied et 11 pouces de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpens.
Conditions à la vente. 17 jan

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, jeudi 26 janvier prochain 1837, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un atelier de beaux esclaves acclimatés.
Un atelier des deux sexes, parmi lesquels se trouvent 3 jeunes gens vigoureux, nègres de champ, un domestique de table et cocher âgé d'environ 19 ans, actif, intelligent et ayant bonne mine; un excellent cocher, accoutumé au marché, et plusieurs cuisinières, blanchisseuses, repasseuses et sage-femme. On livrera ceux qui ont été des habitations, et les garanties de la Législature, à arrivera à cette vente. Plus ample détails le jour de la vente.
Conditions.—6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 18 déc.

Vente de la propriété Fortier, située rue de la Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis.
PAR P E TRICOU.
IL sera vendu le samedi 21 janvier courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres.
La belle propriété de Mr E. Fortier, mesurant 60 pieds français de face sur 140 environ de profondeur, ensemble avec les édifices dans l'état où ils se trouvent.
Dans le cas que la propriété offerte en bloc ne rapporte pas un prix satisfaisant, elle sera alors offerte en quatre lots de 30 pieds chacun sur toute la profondeur suivant le plan qui en a été déposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.
Les conditions sont: $10,000 comptant, [illegible] par lots, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
En cas de vente par lots, il sera immédiatement procédé à la vente au comptant des édifices qui se trouvent sur ledit terrain pour être démolis et enlevés dans les deux mois qui suivront l'adjudication; le produit de cette vente sera au profit des acquéreurs des divers lots. 11 jan

Belle propriété à l'Encan.
PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu le mercredi 25 janvier courant, à l'heure de midi à l'Arcade de Banks.
Huit beaux Terrains contigus et de valeur dont sept avec bâtisses en briques à un et deux étages, le tout connu sous le nom de propriété de Jean Merlay, situé au haut de la ville faubourg des Religieuses, mesurant conformément au plan dressé par Mr Wilkinson, ingénieur et voyer de la 2ème municipalité lequel plan est exposé à l'Arcade jusqu'au jour de la vente, savoir:
332 pieds 9 pouces 5 lignes, face sur la rue Tchoupitoulas, ou Vieille Levée; 155 do. 4 do. 5 do. face à la rue Ste-Marie; 237 pieds 6 lignes, sur la ligne qui les sépare de la propriété de John H. Holland, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur le côté attenant à la même propriété de J H Holland.
Les personnes qui désirent pouvoir prendre connaissance des titres qu'ont ces terrains sur les battures sont invitées à aller chez L T Caire, notaire public, rue St-Louis où ils sont déposés.
Conditions, 1-4 comptant et la balance en deux termes égaux, payables à un et deux ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
16 janv—9

AVIS—Des voleurs se sont introduits dans la nuit du 18 au 19 du courant, dans le magasin du soussigné, situé dans le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, ils ont brisé un très-gros coffre fort, et ont enlevé les objets suivans:
Une petite boîte en ferblanc à deux compartimens, l'un contenant divers papiers et l'autre un billet de B. Augustin Lare, ordre de Soepperd, à 4 mois du 28 décembre $1462 50.
Un ditto de Beck, ordre de Bradly, à 4 mois du 21 décembre $442 40.
Un ditto de Oger & Pilliens, ordre de J Demandes, à 4 mois du 12 décembre $361 50.
Un ditto de B. Lamlumey, ordre de Demandes, à 4 mois du 19 décembre $120.
Un ditto de Vilatte & Tuleliano, ordre de P. Demandes, à 6 mois du 27 décembre $[illegible].
Un ditto de J. Casse & co, ordre de P. Demandes, à 6 mois du 21 décembre $[illegible].
Un portefeuille en maroquin rouge à J. Devenport, contenant: 1836—Un billet de J. D. F. Mahuet, ordre J. Devenport, payable sur demande, 18 juin, $[illegible], deux de Ant. Delbert [illegible] payables sur demande, formant ensemble $[illegible] 70, 1836—un billet du 15 mars, à un an de Co. Vendeuvre, ordre J. Devenport, $[illegible], au 15 avril, à un an de C. Mazzne, endossé par Elizabeth Moore, $[illegible] 36, au du 24 juin, M. Blanin, ordre J. Devenport, payable au tout mars 1837, $[illegible], au Mandat de J. J. Nelson, sur Moses Brown, à 60 jours, ordre J. Devenport $[illegible] 36.
Il y avait en outre dans le porte-feuille plusieurs petits billets de J. Devenport, des reçus importans et d'autres papiers; un certificat de $1000 pour la maison Devenport, Blanchet & co, sur la compagnie des bâtisses de la Nlle.-Orléans. Aussi une signature en blanc de Jno. Devenport. Le public est prévenu que Jno. Devenport n'a aucun endossement ni bulles depuis jusqu'à cette date, et de se garder de négocier aucun billet tiré ou endossé par Jno. Devenport, le paiement en étant arrêté d'avance. Il est aussi prévenu de ne négocier aucun des billets ci-dessus détaillés, le paiement en ayant été également arrêté.
Les susdits billets, &c. ne pouvant être d'aucune utilité à personne que les propriétaires. Une récompense honnête sera donnée à quiconque les remettra au soussigné, ou les adressera à la poste Nos. 369 ou 379.
20 janv—2. [illegible] DEDUMIEY.

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu lundi, 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à la folle enchère de Mr. Henry B odé, qui ne s'est pas conformé aux conditions de son adjudication faite le 15 Octobre 1836.
Deux Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 1 et 2, de l'Ilet 55, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Bienfaits, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Mazant.
Les conditions sont moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, à dater du 15 octobre dernier.
Les actes de vente se passeront pardevant Amédée Ducatel, notaire public. 12 jan—6

SACS A CAFE—3000 à vendre par
ROBT. H. WHITE,
19 janv 34, rue Gravier.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 21 du courant, à la Bourse, à midi précis.
Un superbe Terrain, situé au faubourg Tremé, sur la belle promenade Claiborne, du côté Nord Ouest, entre les rues St. Philippe et Dumaine, mesurant 30 pieds, 8 pouces 8 lignes de face à la Promenade Claiborne, sur 120 pieds de profondeur: le tout mesure française et d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Théodore Seghers, not. public, aux frais de l'acquéreur 21 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu samedi prochain, 28 du courant, à midi, à la Bourse.
Un superbe Terrain, situé au coin des rues Amour et Espagne, faubourg Marigny, mesurant 29 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 60 pieds de profondeur, et face à la rue d'Amour, mesure française; les bouquets sont faites et carrelées.
Conditions à la vente.
L'acte de vente chez L. T. Caire, not. aux frais de l'acquéreur. 20 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 24 du courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
La négresse nommée Anne, d'une forte constitution, bonne cuisinière et blanchisseuse, âgée de 22 ans, depuis 8 ans dans le pays; elle a de naissance, un défaut au pouce gauche, qui n'est d'aucune conséquence pour le travail.
Conditions: 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement 20 jan

PAR B. BOUNY.
Succession de J. C. Conguerdan.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 Décembre 1836, il sera vendu le lundi, 20 Février 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de J. C. Conguerdan.
La négresse Nancy, âgée d'environ 53 ans, de bonne santé de la susdite succession.
Conditions: comptant.
L'acte de vente se passera pardevant Mr. Cuvillier, not. public. 16 janv—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi 30 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis.
16 lots de terre, situés au faubourg Ponchartrain désignés par les numéros 1 à 16, conformément au plan dressé par J. A. Guerard, député voyer, le 17 janvier 1837, bornés par les rues des Florides, grande route St. Jean, les rues du Campement et des Sauvages, ayant chaque (mesure française,) 30 pieds de face aux rues des Florides et St Jean, sur 150 pieds de profondeur: ces terrains sont entourés de baisses.
Conditions: 1 dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
N. B. Ces terrains sont très élevés et n'ont pas même été inondés par la crevasse Macarty.
18 janv.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera offert en vente samedi prochain, 21 du courant, à la Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, cette BELLE PROPRIÉTÉ située à la jonction du chemin du Bayou et de l'Esplanade, bornée d'un côté par la propriété de M. Pleyas et de l'autre par celle de M. Dumaine, ayant 95 pieds de face au chemin du Bayou sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Conti, et 125 pieds de profondeur sur l'autre ligne; le tout mesure française, la maison est à deux étages, galerie devant et derrière, jardin, plantations et toutes les améliorations qui s'y trouvent. La maison est de 40 pieds sur 50 pieds; au prix que sont les matériaux, on ne pourrait pas faire une maison comme celle là pour au moins la somme de $16,000, le tout d'après le plan exposé à la Bourse, auquel on se réfère; d'ailleurs la propriété est trop bien connue pour donner de plus grands détails.
On engage les acheteurs à la visiter avant la vente. Aussi, immédiatement après la vente, un lot de terre sur le derrière de la susdite propriété et y attenant; la propriétaire en ce qui le concerne, donnera l'ouverture des rues Toutt et Kerlerec, si la vente a lieu.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente chez O de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 janv

PAR J LE CARPENTIER.
Dans l'affaire de J. B. Degruis contre ses créanciers.
IL sera vendu, mardi 14 février 1837, à midi, à la Bourse, encoignure de St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 janvier 1837.
Un morceau de Terre dans la paroisse de Jefferson sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, ayant huit arpens de profondeur, 100 pieds de face au fleuve jusqu'à la profondeur de trois arpens, et ayant 130 pieds dans la profondeur; borné de chaque côté par les terres de F. Gardère, qui font partie de la dite propriété au pouvoir du syndic.
Conditions—Un an de crédit, à dater du jour de la vente. L'acheteur fournira un billet endossé, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Le billet sera déposé par le syndic à la Banque des Citoyens de la Louisiane, sujet à l'ordre de la cour.
L'acte de vente se passera pardevant Théo. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 14 jan

Succession de H. H. Pontoise.
PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu le lundi 11 février 1837, à midi, d'ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis:
Une propriété située au nouveau faubourg Marigny, dans la rue de l'Union entre les rues Morales et Urquhart, désignée par le n° 204, ilet 20 du dit faubourg, mesurant 120 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur mesure française, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en chambres à loger, magasin de dépôt, hangar, écurie et atelier d'une [illegible]
Conditions—4, 8 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur chez L. Féraud, not. pub.
Plus: 50 actions de la Banque des Citoyens, payables comptant, 10 do. des Améliorations do.
14 janv—10.

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu mardi, 24 du courant, à midi précis à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à la folle enchère de M. John Bergin, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 12 décembre 1836
Un terrain situé au faubourg Franklin, désigné d'après un plan dressé par J. Schriber, en date du 10 novembre 1836 par le no 1 de l'ilet 56, faisant face à la rue Mandeville entre les rues St. Jean Baptiste et Girod.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à six mois en billet daté du 12 décembre 1836, endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant A Ducatel, not. pub.
13 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING
Propriété de grande valeur sur le chemin du Bayou.
IL sera vendu le samedi, 28 du courant, à midi précis, à la Bourse, cette superbe propriété située sur le chemin du Bayou, borné du côté de la ville par la propriété de M. Edmond J. Forstall et de l'autre côté par celle dernièrement vendue par madame Pontalba.
Ladite propriété mesure 95 pieds 5 pouces de face au chemin du Bayou sur 285 pieds 4 pouces de profondeur du côté de M. Forstall, et 252 pieds de côté appartenant ci-devant à Mde. Pontalba, et 97 pieds 2 pouces face à la rue de l'Hôpital, sur la façade de laquelle la corporation aura à en acheter une partie pour le passage de ladite rue, ainsi qu'une partie des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, conformément au plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur 12 jan

PAR B. BOUNY.
IL sera vendu samedi, le 28 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, à la folle-enchère de Mr. J. D. Townsend qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 28 Décembre 1836
Un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 2, de l'Ilet No 21, conformément à un plan dressé par R. Rillieux & Co, le 23 Novembre 1836; ce terrain forme l'encoignure des rues Union et Girod.
Conditions: Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets qui devront être datés du 28 Décembre dernier, endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
12 jan—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le samedi, 21 janvier courant une propriété située rue de l'Esplanade, entre Grands-hommes et Craps, mesurant 32 pieds de face, sur 93 pieds de profondeur, avec un passage de 14 pieds de large à l'usage commun, aboutissant à la rue Craps.
Pour les conditions de la vente, qui seront très avantageuses, et plus amples informations des localités, s'adresser à Mr. P. R. Colpana, chez les encanteurs susdits. 7 janv

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi 21 janvier à midi à l'arcade de Banks, rue des Magasins.
Un lot de terre de prix, formant l'encoignure des rues des Pacaniers et Edward, mesurant 28 pieds de front sur la rue des Pacaniers, sur 100 pieds de profondeur sur la rue Edward, avec la maison et autres améliorations dessus existantes à rente.
Conditions, 6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente par-devant T. de Armas notaire public aux frais des acquéreurs. 17 janv.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, pour le District Oriental de la Louisiane.—No. 3560—Les Etats Unis contre 9 caisses de meubles.—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé, dans le procès sus mentionné, il sera vendu à l'office du marshall, à la Douane, samedi, 4 Février prochain, à midi,
9 caisses de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
20 jan J. H HOLLAND, marshall.

SUCRE.—1200 boucauts de sucre sur diverses habitations, à vendre par
14 janv. A. & Z. CAVELIER.

VINS rouges de Haut Brion et Talence en caisses et barriques, reçu dernièrement et à vendre par les soussignés.
1000 caisses de l'excellent vin de la Mission, Haut-Brion, crû de 1827, directe du propriétaire de cette terre.
150 barriques vin de Haut Talence, sans aucun mélange, direct du propriétaire.
1000 barriques vins rouge de Marseilles, des marques Bethfort, Bergasse et Pointe.
200 barriques vins de Bordeaux, des marques St. Julien, Château-Margaux et St. Estèphe.
200 barils vins blancs, Haut Sauterne, Haut Barsac et Graves,
50 demi pipes eau de vie de Cognac, 4e épreuves
25 quarts do do do
25 do do de Champagne,
10 demi pipes cognac de Champagne, très vieux
CARRIERE, DARAN & Co.
11 jan 17 & 15 rue St. Louis.

AVIS AUX DISTILLATEURS LIQUORISTES—Un jeune homme ayant travaillé plusieurs années dans une fabrique bien connue à la Nouvelle Orléans, désirerait trouver une place comme ouvrier en ce moment; il peut donner les meilleurs renseignemens sur sa probité et sur ses capacités. S'adresser rue Craps, No. 150, près de [illegible], ou au bureau de ce feuille. 18 janv—6m.

AVIS—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et particulièrement les personnes qui pourront avoir besoin de son ministère, qu'il tient actuellement son bureau dans la maison qu'occupe le conseil de la troisième municipalité, encoignure des Champs-Elysées et Victoire. JOURNOT,
Député voyer de la 3me. municipalité.
16 janv—3

VITRES & PEINTURES—M. Leroy ayant acheté le magasin de M. F. Pommeral, situé rue Chartres no 186, tiendra constamment un grand assortiment de peintures et [illegible] tous les ouvrages [illegible]
[illegible] LEROY.

Avis de Commerce.

PAPIER A IMPRIMER—68 rames de 24 sur 36, à vendre par
COIT & Co,
20 jan 20, rue de la Douane

ACTIONS DE BANQUE—De la Cité, de Carrollton et du Consol, à vendre par
ROBINSON & CO
20 janv 45, rue du Camp

SUIF pour Chandelles—50 caisses en débarquement et à vendre par
FROST & Co,
20 jan 8, rue de la Douane

MOUTARDE de Londres—75 caisses moutarde, reçues directement et à vendre par
COIT & Co
20 janv 20, rue de la Douane

CONFITURES de la Havane—50 caisses en magasin et à vendre par
ROBT. H WHITE
20 janv 34, rue Gravier.

TOILES—80 caisses de toiles d'Irlande, en pièces et demi pièces de toutes qualités; 32 do. toiles à draps depuis 5/4 jusqu'à 12/4 du meilleures fabriques; 3 do batistes en demi pièces. 3 de serviettes, nappes, extra fines: 12 do mouchoirs de batiste des qualités diverses, 2 do nappes: 1 de serviettes, à vendre à des termes avantageux par ballot ou par pièce.
20 jan ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

FEVES, Pommes sèches, Pêches et Pommes de Terre, en débarquement et à vendre par
GRIVOT & PAIGE,
20 jan 12, rue Poydras

ROBINSON & Co., courtiers de Change, 45 rue du Camp, vendent et achètent, billets de change, billets promissoires, billets de banque qui circulent pas dans cet état, ainsi qu'actions de banques et autres compagnies incorporées.
18 janv

BANQUE DE L'UNION, de la Cité—Les soussignés voudraient acheter 500 actions de banque.
18 jan ROBINSON & Co
45 rue du Camp.

ACTIONS de la Banque de l'Atchafalaya, à vendre par ROBINSON & Co
18 jan—4 45 rue du Camp.

COMPAGNIE d'Assurance du Commerce—100 actions de cette compagnie par
18 jan—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp

A VENDRE—Terres à la Pointe Coupée, 2 arpens de terre, non compris les doubles et 3 lots accordées par le gouvernement à Lafayette sections de 1000 arpens chaque. S'adresser à
18 jan THOS. BARRE

FARINE, &c.—1000 barils farine superfine, porc prime, 8000 livres porc, 1ère qualité, 1 balle graisse en feuille.
18 jan M MAHER. 11 rue Poydras

A VENDRE par les soussignés: Eau de vie de Pêche, très vieille, 56 barils Vin de Madère, Grandes Indes, 2 pipes et 15 caisses de 1 et 2 douzaines chaque; 56 barils Whiskey de Monongahela, bouteilles Sucre, par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE
18 janv 31, rue de la Commune

A VENDRE par le soussigné: 100 caisses Conserves de la Havane, Huile de Palma Christi Nos. 1 et 2, en barils; Whiskey de Monongahela Eau de vie de Pêche; 226 barils Farine surfine, de la marque de Bradbury, en débarquement.
18 janv G. DORSEY,
44, Nouvelle Levée.

AVIS—La barque Kinney, vient d'apporter des marchandises, jetées à l'eau de bateau à vapeur G. A. Bayard, à l'ilet No. 10. Les consignataires de ces marchandises sont priés de présenter leurs comptes au bureau des soussignés, sous le plus court délai possible. Celles qui ne seront point réclamées seront vendues pour compte de qui il appartiendra.
GRIVOT & PAIGE,
18 janv 12, rue Poydras

AUX DAMES—Messieurs Dolbear & Fr[illegible] prenant la liberté d'informer les Dames qu'ils viendront prendre des leçons chez elles, qui le désireront commencer avant les grandes chaleurs.
18 janv No. 9, rue de Chartres.

CLOUX—100 barillets de différents grandeurs en magasin et à vendre par
HOSKINS & WILCOCKS,
17 jan 51, rue du Camp

BLE SARRASIN—Quelques barillets Blé Sarrasin, reçus et à vendre par
HOSKINS & WILCOCKS,
17 jan 51, rue du Camp

A VENDRE par le soussigné; 300 caisses [illegible], 50 barils vinaigre du Nord, Eau-de-vie et [illegible] vin en barils. ROBERT H WHITE,
16 janv rue Gravier n. 34.

ON désire trouver à louer une négresse [illegible] cuisinière, et un domestique de maison, qui [illegible] cocher. S'adresser rue Conti n. 58. 16 janv

MOUSSE—25 balles mousse à vendre par
J MATERRE,
16 janv rue St-Louis, n. 10.

CHAPEAUX—250 caisses formant un assortiment pour la ville et campagne en magasin et à vendre par J EVANS & Co,
14 janv rue de Chartres, n. 10.

A VENDRE deux tables de billards en très bon état. S'adresser au No. 48 rue de Carondelet. Aussi à louer, une chambre sur bail de 25 ans.
16 janv—3 J. T. BARNES.

WHISKEY—250 barils whiskey de Cincinnati à vendre par G. DORSEY,
16 jan Nlle Levée, No. 44.

100 barils eau-de-vie américaine, 75 do genièvre, en débarquement du navire Hartford, et à vendre par JOS. S. SIDAY,
17 jan No. 38 Nlle. Levée.

CHAUX de Thomaston—1200 barils de première qualité et en bon ordre, en déchargement du sk. Georges, et à vendre par GEORGES BEDFORD,
17 jan—3 No. 92, rue Bienville.

BOTTES, souliers et brodequins—En débarquement du navire Gaspar, et à vendre par U. G. HOBBS, No. 14, Douane.

LE soussigné donne avis au public, que Mr. Redford Bertus n'est plus employé chez lui.
17 jan—3 HUGO GILDEMEESTER.

BOTTES chevillées, brodequins, en débarquement du brick Pandora, et à vendre par
16 janv FROST & CO. No. 8, Douane.

RAISINS SECS—1000 boîtes raisins secs de Malaga en débarquement et à vendre par
QUARLES & Co,
17 janv. No. 24 rue de la Douane.

EAU DE VIE—60 paniers eau de vie de Bordeaux 1ère qualité; 10 caisses de mouchoirs de soie noire; 10 do bandeaux de crêpe ayant droit au drawback, 100 paniers vin de Champagne: 50 douzaine Kochwasser à vendre par
17 janv. KOHN, DARON & Co.

GRAINES DE COTON DU TEXAS—350 mesures de Bransiria, à vendre par
17 jan JOHN CROSBY; 30 rue du Camp.

PEAUX DE BOEUFS—423 peaux de boeufs très fortes à vendre par
KIMBALL & POMEROY.

MELASSE—30,000 gallons sur une habitation, à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE
16 janv. 34 rue de la Commune.

VIN de Madère—15 boucauts et 34 quarts vin de Madère, importé directement de Madère et de Londres, en magasin et à vendre par
16 jan JAMES GRIMSHAW, 93 rue du Can.

CUIVRE—10 barils en magasin et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
10 janv No 7, Nlle Levée

EAU DE VIE—10 demi pipes vieille eau de vie de Champagne, reçue par le navire Groting, et à vendre par W F VIGERS & Co,
10 jan No. 35, rue du Camp

56 Barils de mélange, en débarquement entre les rues St Louis et Conti, à vendre par
10 jan R BRUGIER

2500 Boisseaux de sucre 1ère qualité, à vendre par
10 jan R BRUGIER

64 Peaux de boeufs, à vendre par
(10 jan) R BRUGIER

PORC, GRAISSE &c—[illegible] barils porc, mess marque entière,
100 barillets belle graisse, dure et blanche,
do Biscuits de Boston, en quarts, en magasin et à vendre par FORKE FRERES,
[illegible] jan 65, rue du Camp.

EAU DE VIE de Pêche—100 barils Vieille Eau de vie de Pêche, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co,
28 janv 34, rue Poydras

COTON A DRAPS—en grandes et petites balles convenables au marché Mexicain, à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
16 janv 34, rue Poydras

VINS de Madère, Oporto, Sherry, Marsala, Champagne, Médoc (Bordeaux), reçus par les derniers arrivages, et à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
20 dec rue Toulouse No. 20

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, Lafayette, Olympia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
1000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes.
Vins de Champagne,
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouges et blancs)
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Paniers cannasses et à double pour confiseurs;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à piston [illegible]
Pistolets de toutes dimensions;
[illegible] sandales pour l'écriture;
Mouchoirs [illegible] de couleurs;
Chapeaux [illegible]
[illegible]
Sabres, [illegible] de toutes dimensions;
Lignes [illegible];
Drains [illegible], pour [illegible] de moutarde;
Assortiment de [illegible] et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'autres articles [illegible] désignés.
21 dec—3m,3ps [illegible] JUETTE.

Changement de Domicile.
L'E soussigné [illegible] établi dans son nouveau magasin, No. [illegible] de Chartres, et prend la liberté d'informer le public qu'il a à présent en magasin un assortiment complet de tous les marchandises de nouveauté, et les dernières nouveautés consistant en partie des articles suivants:
Satins [illegible] de couleurs, bleu, lilas, noir, olive, vert, blanc et d'autres couleurs.
Superbes Gros de Naples, unie et à dessins de différentes couleurs.
Gros de Berlin et Peau de soie, satin, de gaze pour robes de bal,
Echarpes de blonde, et demi voiles de Chantilly blanc et à dessins.
Mousseline superfine et bombazines de France, noir de différentes couleurs.
Mouchoirs de batiste brodés de dentelle fine,
Bas de soie d'Econse à jour,
Pèlerines brodées de France,
Bonnets dentelle de soie, blancs et différentes couleurs.
Echarpes de gaze et de crêpe.
Bonnets schals brodés de Thibet
Toiles fines d'Irlande,
Une caisse souliers de danse, de Paris,
Indiennes de France, couleurs garanties,
[illegible] pour tapisserie Do,
Flanelles blanches superfines,
Crêpes de France et [illegible] blancs et noires,
Florence de couleur, Satins unie, différentes couleurs.
Un superbe assortiment de bas de coton blanc, fins, pour hommes et pour femmes.
Gants de Paris pour do do.
Et beaucoup d'autres articles [illegible] des prix très modiques.
14 jan A. C [illegible]AN.

FARINE—500 barils farine [illegible]
17 jan [illegible]